

La Touraine en 1820

Médecine et art de guérir

Médecins, chirurgiens, sages, femmes, pharmaciens

Le texte fondateur de l'organisation de la médecine est la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) qui va créer deux niveaux dans les professions de santé : les médecins, les chirurgiens diplômés et les officiers de santé, dont le rôle correspond à celui actuellement d'infirmier et qui ne pouvaient pratiquer que dans le département où ils avaient reçu leur diplôme.

En 1820, on recense 17 médecins à Tours, 3 à Loches, 1 à St Paterne, 1 à Preuilly, 1 à Ingrandes, 3 à Chinon, 1 à Amboise, 2 à Vouvray, 1 à Langeais, 2 à Bourgueil, 1 à Richelieu,

Si on recense 6 chirurgiens à Tours, ils sont plus nombreux (52 chirurgiens) dans une quarantaine de bourgs, car ils soignent de manière manuelle ou instrumentale les maladies extérieures du corps humains ; tumeurs, plaies, fractures.

On dénombre 88 officiers de santé et 121 sages-femmes répartis sur tout le territoire du département. Le docteur Herpin, chirurgien de l'hospice de Tours, donne des cours gratuits d'accouchement en faveur des élèves sages-femmes des campagnes.

C'est sous cette rubrique *Exercices de la pharmacie et débit des drogues et des substances acres et vénéneuses* que sont recensés les 19 pharmaciens de Touraine : 8 à Tours, 3 à Loches, 2 à Chinon, 2 à Amboise, 2 à Richelieu. Sous l'ancien Régime, les pharmaciens qu'on nommait apothicaires étaient organisés en corporations, qui furent supprimées à la Révolution. La profession fut réorganisée, par la loi du 21 Germinal an XI (11 avril 1803). Elle établit un enseignement national dans les écoles de pharmacie. Pour sa formation, le pharmacien avait le choix entre 8 années de stage dans une pharmacie ou une formation mixte constituée de 3 ans de stage et 3 ans d'études théoriques. Seuls les pharmaciens diplômés pouvaient ouvrir et exploiter une officine, préparer et vendre des médicaments. Cette règle s'appliquait même aux pharmaciens déjà établis qui devaient éventuellement obtenir les diplômes nécessaires.

La vaccination

La vaccination contre la variole fut découverte par un anglais Edwar Jenner en 1796. Dès 1809, un des 25 dépôts de vaccine est accordé à la ville de Tours . C'est Pierre Bretonneau (1778-1862), médecin en chef de l'hospice de Tours qui dirige ce centre de vaccination, Il établissait un rapport trimestriel sur le nombre de vaccinations effectuées (elles avaient lieu tous les jours pour les enfants nouveau-nés, sur demande pour ceux qui en avaient besoin, et gratuitement tous les samedis matin), sur le nombre de vaccins envoyés aux médecins dans les campagnes (le département était divisé en 20 arrondissements de vaccination), sur les moyens employés pour limiter les épidémies, et sur la mortalité engendrée par la variole. Ce rapport était envoyé au préfet, qui le transmettait au ministre de l'Intérieur,

La société médicale d'Indre-et-Loire

« Tous les hommes qui pratiquent avec honneur et distinction les différentes branches de l'art de guérir se sont réunis afin d'être utiles à leurs concitoyens et communiquent avec les autorités, concernant la salubrité publique, les épidémies, les épizooties (épidémies concernant les animaux), les cas de médecine légale »

Un comité médical de bienfaisance accueille les indigents pour les soigner ou vacciner gratuitement les enfants contre la variole.

Cette société accueille 9 membres honoraires : Chaptal chimiste et ministre de l'Intérieur de Napoléon), E, Jenner, médecin à Londres, découvreur du vaccin contre la variole et 6 médecins, professeurs à la faculté de médecine de Paris ; 17 membres résidents dans le département , médecins et pharmaciens ; 2 membres associés : Baignoux, juge au tribunal civil, mais aussi professeur de législation et de médecine légale et Rouiller, professeur de botanique et 37 correspondants , médecins en France, dont deux spécialisés dans les épidémies et un médecin espagnol : Don Vicente Perez de la Portilla, médecin honoraire des armées royales.

Hospice de Tours

Il est formé par la réunion de 3 établissements : l'hospice de l'Humanité (nom révolutionnaire donné à l'hôtel-Dieu), celui des Enfants trouvés et l'hôpital général de la Charité. Il accueille « *les malades civils des deux sexes et les militaires, les enfants trouvés, les vieillards infirmes, les fous et les épileptiques* ». On y accueille aussi les indigents et les orphelins qui travaillent « *chacun suivant ses moyens et ses forces* » dans des ateliers, notamment dans un atelier de filature de soie. Ce sont des religieuses, les sœurs de la Charité, qui s'occupent des malades.

L'hospice est dirigé par une *commission administrative*, dont le maire de Tours est président, *un service de santé* composé de 2 médecins en chef : Bretonneau et Leclerc, 2 chirurgiens en chef : Mignot et Gouraud, 1 pharmacien en chef : Parmentier et des employés supérieurs : 1 directeur, 1 contrôleur, 1 receveur, 1 architecte, 1 secrétaire et 1 notaire.